



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2024_0375

**ECOLE ELEMENTAIRE JEAN-JAURES
55 RUE DES CHAMPS A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE
AU PROFIT DE LA FEDERATION
SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL
REGION HAUTS DE FRANCE**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature DFCPAJI_AR_2024_065 du 3 juin 2024 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant la démarche de la Fédération sportive et gymnique du travail région Hauts-de-France qui a souhaité bénéficier d'un lieu pour organiser sa formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec la Fédération Sportive et Gymnique du Travail région Hauts-de-France faisant élection de siège au 20, avenue Saint Roch à Valenciennes (59300), dont le numéro de siren est le 481 129 070 et représentée par Monsieur Hubert DESMET en sa qualité de Président pour la mise à disposition, à titre gratuit, de trois salles au sein de l'école élémentaire Jean-Jaurès sise 55, rue des Champs à Tourcoing dont :

- le réfectoire d'une superficie de 91 m² ;
- la salle d'évolution d'une superficie de 155 m² ;
- une salle de classe utilisé comme cuisine d'une superficie de 43 m²,

pour la tenue de sa formation BAFA du 26 décembre 2024 à partir de 9h00 jusqu'au 31 décembre 2024 à 16h00.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 2 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **30 DEC. 2024**

Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint Délégué aux Affaires
Juridiques



Accusé réception en Préfecture le : **30 DEC. 2024**

Publié sur le site Internet le : **30 DEC. 2024**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_0375

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 30/12/2024

Objet : Convention de mise à disposition au profit de la fédération sportive et gymnique du travail
Hauts-de-France

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 30/12/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2024_0375 - Convention de mise _ disposition au profit de la f_d_ration sportive et gymnique du travail HDF.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20241230-DAJI_D2024_0375-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/12/2024

